

**Circulaire : 03/05**  
**16 mai 2005**

**Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique**

**A**

**Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Etablissements Publics de Recherche Scientifique**

L'accord de coopération entre la DGRSRT ( Ministère de l'Enseignement Supérieur) et le CNRS (France) prévoit la prise en charge de chercheurs pour des séjours de courte durée (stage d'un mois en France, mission d'une semaine en Tunisie), dans le cadre de projets de recherche présentés, conjointement, en tant qu'**actions d'échanges**, par deux responsables scientifiques (coordonnateurs du projet ), un de la partie tunisienne et un de la partie française.

L'**Activité de Recherche Diplômante**, de l'équipe tunisienne, est déterminante pour la sélection des projets et l'attribution des mois de stages. En outre, le **comité mixte** aura à évaluer la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes ainsi que de leur complémentarité.

Les propositions de projets doivent être rédigées en **concertation** avec les responsables français et **aboutir** à un **même projet**.

Pour la **partie tunisienne**, les propositions de projets doivent être rédigées **selon le modèle de formulaire «ACTIONS D'ECHANGES 2006» téléchargeable** sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur : [www.mes.tn](http://www.mes.tn). Chaque proposition de projet, revêtue des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées, doit être envoyée par le coordonnateur tunisien, en **quatre exemplaires**, par la voie hiérarchique, à la **Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique** (DGRSRT), **avant le 16 juillet 2005**.

Pour la **partie française**, chaque proposition de projet doit être déposée par le coordonnateur français auprès du CNRS, **avant le 15 juillet 2005**, selon les modalités requises par la partie française.

**Le Comité Mixte DGRSRT/CNRS n'examinera pas les projets présentés, unilatéralement, par une seule partie.** Les propositions **parvenues hors délais** ou **non formulées selon le modèle de formulaire cité précédemment, ne seront pas prises en considération.**

Je me permets d'insister sur les détails pratiques suivants :

- Les stages de recherche en France concernent **prioritairement** les jeunes chercheurs, les assistants ou les maîtres assistants.
- **Les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens se rendant en France sont à la charge de l'établissement qui présente le projet.**

En outre, il est à noter que :

- ✓ Les propositions de reconduction, d'un projet en cours, **doivent être accompagnées d'un rapport d'activité** comportant l'état détaillé de **l'avancement des recherches** et le **bilan des échanges** de chercheurs durant les années antérieures
- ✓ Les projets ayant fonctionné pendant **trois années** ne seront pas renouvelés.

Je vous prie de bien vouloir assurer à cet appel d'offres la plus large diffusion auprès des chercheurs concernés.

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et  
de la Rénovation Technologique

Mohamed Moncef EL GAIED